

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2024-529

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2009-54
relative à l'unité mixte de recherche U 932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-46
relative à l'unité mixte de recherche U 932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2014-107
relative à l'unité mixte de recherche U 932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-40
relative à l'unité mixte de recherche U 932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-11
relative à l'unité mixte de recherche U 932 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Olivier LANTZ est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U932, intitulée « Immunité et cancer », jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Didier Samuel



Président-directeur général de l'Inserm